RAPPORT ANNUEL

DU CONSEIL RÉGIONAL
DE L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
DE NORMANDIE

2024-2025

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Normandie

SOMMAIRE

1. Liste des anciens Présidents p. 3
2. Composition du Bureau p. 4
3. Composition du Conseil p. 5
4. Composition de l'équipe des collaborateurs p. 6
5. Rapport moral du Président p. 7
6. Compte rendu financier p. 11
7. Compte de résultat du Conseil p. 15
8. Bilan du Conseil p. 17
9. Annexe sur les comptes du Conseil p. 19
10. Compte de résultat agrégé p. 24
11. Bilan agrégé p. 26
12. Annexe sur les comptes agrégés p. 28
13. Rapports des censeurs p. 33

SOMMAIRE

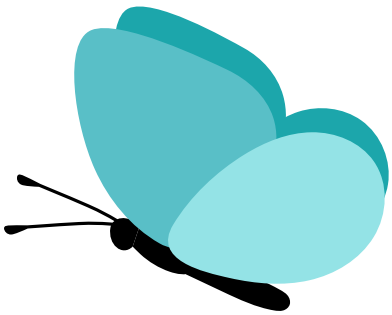

I. LISTE DES ANCIENS PRÉSIDENTS

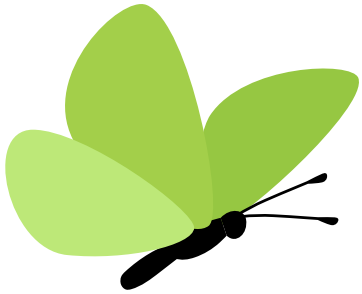

- Auguste CATHRIN ..... 1945 – 1948
- Julien BLOIS ..... 1949 – 1951
- Michel HEUZE..... 1952 – 1954
- Tony LARUE ..... 1955 – 1957
- Robert MAZARS..... 1958 – 1960
- Julien BLOIS..... 1961 – 1963
- Pierre FEUILLET..... 1964 – 1966
- Jean COQUELLE..... 1967 – 1969
- André GODEFROY..... 1970 – 1972
- Francis WINDSOR..... 1973 – 1975
- Claude DUPARC..... 1976 – 1978
- Yves FLEURIOT..... 1979 – 1981
- Daniel MORAINVILLE..... 1982 – 1984
- Michel DUCOURTIL..... 1985 – 1987
- Daniel CANTON..... 1988 – 1990
- Hervé WINDELS..... 1991 – 1993
- Patrick LE BIGRE ..... 1994 – 1996
- Gérard CAPPELLE..... 1997 – 1998
- François CARTIER..... 1999 – 2000
- Gilles BOULON-LEFÈVRE ..... 2001 – 2002
- Marc LABRUNYE..... 2003 – 2004
- Jacques BECRET ..... 2005 – 2006
- Fabrice CASTEL..... 2006 – 2008
- Arnaud DEBRAY..... 2008 – 2012
- Gérard DUPAIN..... 2012 – 2014
- Jean-Luc ANDRÉ..... 2014 – 2016
- Damien CHARRIER..... 2016 – 2020
- Franck NIBEAUDO..... 2020 – 2022
- Cécile CHABBERT..... 2022 - 2024

2. COMPOSITION DU BUREAU

LE PRÉSIDENT

Franck NIBEAUDO
En charge du Pôle Régalien

LES VICES-PRÉSIDENTS

Laure BONNAMOUR
En charge du Pôle Communication et Entreprises

Nicolas COLBOC
En charge du Pôle Formation et Relations confrères

Catherine LONGUEMART
Trésorière adjointe

LE TRÉSORIER

Hervé MARIE
En charge du pôle Administration et finances

3. COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL

Laure BONNAMOUR

Eve BRAUN

Nicolas COLBOC

Antoine DENOYELLE

Benoît GODARD

Hervé GOGIBU

Luc GOSSELIN

Elodie HOUSSIN

Lucie JEROME

Eric JUSTAL

Catherine LONGUEMART

Karine MALLEVILLE

Hervé MARIE

Pierre-Etienne MARIMPOUY

Florence MARTINI

Hanna NATHAN

Franck NIBEAUDO

Orphée PESCHARD

Adeline POTTIER

Patrick PROVOST

David QUENNEHEN

Ludovic RAYEUR

Mickaël ROUPENEL

Marie-Cécile STALIN

4. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE COLLABORATEURS

Valérie POQUET
Secrétariat Général

Emilie BOLOTTE
Communication

Nicolas BROQUET
Comptabilité

Yohan BRUNY
Communication

Anne CARBONNET
Communication

Carole FREMONT
Secrétariat

Aline GEST
Juridique

Margot MEYER
Communication

Laure PIRES
Juridique

Emmanuelle ROUET
Stage

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Franck NIBEAUDO

Monsieur le Président du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables,
Monsieur le Commissaire du Gouvernement près le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Normandie,
Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des régions ordinales,
Madame la Présidente de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Normandie,
Monsieur le Représentant de la Thames Valley Society of Chartered Accountants,
Messieurs les anciens Présidents et membres honoraires de notre Conseil,
Mesdames et Messieurs les Elus du Conseil régional de Normandie,
Chères Consœurs, Chers Confrères,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande fierté et une certaine émotion que je me tiens, aujourd'hui, devant vous, toujours aussi nombreux, pour dresser le bilan de l'activité de votre Conseil que j'ai l'honneur de présider à nouveau.

Comme chaque année, cette assemblée se tient conformément à l'article 32 de l'ordonnance du 19 septembre 1945. Cette assemblée est l'occasion pour votre Conseil régional de vous rendre compte de ses travaux en vous présentant le rapport moral, le rapport financier et les rapports des censeurs, ainsi que les travaux menés par les différentes commissions.

Véritable temps fort de la vie de notre instance, notre congrès régional permet aussi d'échanger sur nos sujets de préoccupations communs avec des conférenciers de grande qualité, de partager des moments de confraternité, de rencontrer notre instance nationale, nos partenaires, et d'accueillir solennellement nos nouveaux confrères et consoeurs.

Cette année, nous avons le plaisir et la fierté de célébrer ensemble, au Havre, les 80 ans de la profession d'expert-comptable. Huit décennies d'engagement, d'innovation et de proximité avec les entrepreneurs normands ! Cet anniversaire est l'occasion de rendre hommage à nos prédécesseurs, mais aussi de regarder résolument vers l'avenir, car notre métier connaît aujourd'hui une transformation sans précédent.

Notre métier change : notre profession doit se transformer profondément

L'arrivée de l'intelligence artificielle, la généralisation de la facturation électronique et la digitalisation accélérée de nos environnements bouleversent nos pratiques, mais ouvrent surtout des perspectives enthousiasmantes pour notre métier et pour l'économie normande.

L'intelligence artificielle n'est plus un concept lointain : elle s'invite dans nos cabinets, automatise la saisie, fiabilise les rapprochements bancaires, détecte les anomalies et nous libère du temps pour l'analyse et le conseil stratégique. Grâce à l'IA, nous pouvons désormais proposer à nos clients des analyses prédictives, des alertes personnalisées et des recommandations sur-mesure, tout en réduisant les risques d'erreur et en augmentant la réactivité de nos équipes.

La facturation électronique, qui devient obligatoire, n'est pas qu'une contrainte réglementaire. C'est une formidable opportunité pour digitaliser nos processus, fluidifier les échanges avec nos clients et renforcer notre rôle de tiers de confiance.

Nos clients attendent désormais bien plus qu'une production comptable : ils recherchent un accompagnement global, du conseil en gestion à l'optimisation fiscale, en passant par l'accompagnement RSE ou la gestion de patrimoine. La digitalisation nous permet d'être plus proches, plus disponibles, et de personnaliser notre offre. Les portails collaboratifs, la visioconférence et les outils cloud facilitent les échanges et rendent la relation plus transparente et proactive.

Cette transformation ne se fera pas sans nos collaborateurs. La montée en compétences sur les outils numériques, l'IA et la relation client est un enjeu majeur. Les cabinets normands investissent dans la formation continue, l'intégration de nouveaux talents et la valorisation des expertises. L'objectif : faire de chaque collaborateur un acteur clé de la chaîne de valeur, capable de conseiller, d'analyser et d'innover. Notre avenir repose sur nos équipes, sur leur formation, leur implication, leur capacité à incarner ce changement.

L'expert-comptable de demain – et d'aujourd'hui ! – est un partenaire stratégique, capable d'accompagner la croissance, la transmission ou la transformation des entreprises. En Normandie, certains cabinets proposent déjà des services innovants : accompagnement à la digitalisation ou automatisation des process, conseil en financement, pilotage et conseil stratégique, analyse de performance, accompagnement à la transition écologique ou à la cybersécurité.

Notre mission : accompagner les cabinets dans cette transformation

Notre profession démontre chaque jour sa capacité d'adaptation face aux mutations économiques et sociétales. Notre instance poursuit la promotion du développement de nouvelles missions en cabinet, en particulier autour de la transition numérique, grâce aux accompagnements personnalisés que nous allons proposer aux cabinets. La responsabilité sociétale et environnementale s'impose également comme un pilier d'avenir, avec la mise en place d'un parcours de 91 heures « Cap durabilité », en partenariat avec l'AFORCE, et les conférences du Club RSE. De même, la gestion de patrimoine s'affirme comme un domaine d'expertise renforcé, à travers le parcours conçu avec l'AFORCE et AG2R La Mondiale, complété par les travaux du Club Gestion de patrimoine. Ces initiatives traduisent notre volonté de répondre aux attentes des dirigeants et de faire évoluer notre offre de service vers plus de valeur ajoutée.

L'avenir de notre profession passe par la maîtrise des outils innovants et notre capacité à former les nouvelles compétences. La journée du numérique du 27 novembre prochain, dédiée à l'intelligence artificielle et à la data, en sera une illustration marquante. Dans la même dynamique, le Club Managers et le parcours RH de six jours mené avec ATLAS offrent à nos cabinets des clés pour mieux structurer leur organisation et accompagner leurs équipes vers de nouvelles compétences. Notre attractivité constitue également une priorité pour attirer les talents de demain dans nos cabinets. Nous restons présents auprès des jeunes, des enseignants, dans les écoles et les salons, afin de faire connaître nos métiers et susciter des vocations. La Journée enseignants a permis de réaffirmer notre rôle dans l'orientation des jeunes.

Je souhaite aussi rappeler l'importance de notre réglementation, de notre déontologie, qui nous distingue des autres professions non réglementées, en ce qu'elle est gage de probité et de qualité, en particulier, aujourd'hui, celle concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Si les déclarations de soupçons de notre profession demeurent stables, elles restent insuffisantes selon TRACFIN. Or, l'avis du Conseil d'État du 23 janvier 2025 élargit considérablement notre obligation : nous devons désormais déclarer non seulement les soupçons de blanchiment, mais également toute infraction pénale passible d'au moins un an d'emprisonnement, même sans opération de blanchiment identifiée.

Cela signifie que des faits tels que l'abus de biens sociaux, l'escroquerie, le travail dissimulé, la banqueroute ou encore de détournement d'actifs, tenue de comptabilité inexacte ou faux bilans doivent désormais être portés à la connaissance de TRACFIN. Cette évolution de déclaration de l'infraction primaire, renforcée par l'interdiction de dissuader nos clients, crée une responsabilité nouvelle et exigeante pour chacun de nous. Elle s'inscrit dans une trajectoire européenne qui, dès 2027, nous redonnera ce droit à dissuader, mais d'ici là nous oblige à une vigilance accrue.

Une instance au service des consœurs et des confrères

Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Normandie a pour ambition d'être une institution solide, moderne et engagée, au service de chacune et chacun d'entre vous.

Après plusieurs mois de travaux, nous avons eu la fierté d'inaugurer en septembre dernier notre nouveau siège, marquant ainsi la fin d'une exception régionale. Nous sommes désormais propriétaires de nos murs grâce à la création de la SASU « Norm Experts Invest », détenue à 100 % par le Conseil régional. Cette acquisition représente un pas décisif pour l'avenir de notre institution : 470 m² de bureaux fonctionnels, une salle de réunion, deux terrasses de 40 m² et sept emplacements de stationnement viennent désormais répondre aux besoins croissants de notre organisation. Ce choix stratégique constitue un investissement durable, tourné vers le développement de nos missions et le rayonnement de la profession. L'opération représente un coût total de 1 800 000 €, financé par un prêt de 1 190 000 € sur 25 ans au taux de 2,41% et un apport de 610 000 €. Les loyers perçus par Norm Experts Invest de la part du CROEC et de l'AFORCE couvrira largement le remboursement bancaire et est à peine plus élevé que l'ancien loyer de la place Saint Marc.

Notre Ordre n'est pas seulement une institution de représentation, il est aussi un soutien concret dans les moments difficiles. L'aide confraternelle s'exprime au travers de plusieurs dispositifs : une bourse de sous-traitance, des conventions d'entraide, et lorsque cela est nécessaire, la mise en place d'une administration provisoire. Ces outils témoignent de notre solidarité et de notre responsabilité collective à accompagner ceux qui traversent des situations délicates. Car notre force réside aussi dans notre capacité à rester unis et solidaires.

Enfin, nos élus sont pleinement investis pour l'avenir de la profession. En février dernier, notre séminaire des élus a permis de tracer la stratégie de cette mandature et de définir les axes prioritaires qui guideront notre action. Cette démarche collective illustre le sens de l'engagement de vos représentants, mobilisés pour anticiper les évolutions, défendre notre profession et soutenir les confrères dans leur quotidien.
Une institution forte se mesure à la fois par la solidité de ses fondations, la proximité de son soutien et la vision de ses élus. Avec ces nouveaux locaux, ces actions de solidarité et cet engagement stratégique, notre Conseil régional démontre qu'il est pleinement à vos côtés, au service de la profession et du dynamisme de notre région.

Une profession au cœur du dynamisme normand

La Normandie compte aujourd'hui près de 700 experts comptables, hommes et femmes réunis, ancrés dans le tissu économique local et porteurs d'innovation. Ensemble, nous devons relever le défi de la transformation numérique, pour offrir à nos clients une expérience enrichie, renforcer notre attractivité et garantir la pérennité de notre profession.

Face à ces défis, nous avons une chance historique : celle de devenir plus que jamais les partenaires stratégiques des entreprises normandes, leurs tiers de confiance dans un monde complexe.

L'Ordre des experts-comptables de Normandie a poursuivi en 2024 et 2025 son action de proximité avec les acteurs économiques, sociaux et institutionnels de la région. Ces partenariats stratégiques – avec AD Normandie, ARME, la DGFIP, l'URSSAF, la CARSAT, NEODD 2030 et les réseaux d'entrepreneurs – permettent d'accompagner la croissance des TPE-PME, de promouvoir la RSE et la transition durable, de renforcer le dialogue fiscal et social, et de développer des outils de prévention pour les cabinets et leurs clients. À travers ces coopérations, la profession affirme son rôle de partenaire incontournable des entreprises et contribue activement au dynamisme économique et politique de la Normandie.

La collaboration avec les autres professions réglementées – notaires, commissaires de justice, avocats, mandataires et administrateurs judiciaires, greffiers ou encore architectes – demeure au cœur de notre action collective. Les précédentes journées d'échanges ont démontré toute la richesse du dialogue interprofessionnel et l'importance de croiser nos expertises pour répondre aux besoins croissants des entreprises et des particuliers. Forts de ce succès, nous préparons dès à présent la prochaine rencontre du 14 novembre 2025, consacrée à la prévention et à la résolution des conflits, un thème essentiel qui traduit notre volonté d'agir en amont et dans un esprit de coopération constructive.

Dans le prolongement de ce travail partenarial, nous avons également renforcé nos relations avec les parlementaires, en particulier les sénateurs normands, invités à partager une session décentralisée à Paris. Cette rencontre a permis de nourrir un échange approfondi sur la performance et la compétitivité des TPE et PME. Nous avons été accueillis au Sénat, offrant ainsi à notre profession une visibilité accrue et l'opportunité de rappeler le rôle central que nous jouons dans l'accompagnement des entreprises au quotidien.

Enfin, l'analyse du baromètre de la profession Image PME, désormais enrichi de données sociales, continue d'alimenter nos travaux et d'orienter nos actions. Mis à disposition de l'ensemble des confrères et consœurs de la région, cet outil constitue un repère précieux pour mieux appréhender les évolutions économiques et sociales de nos entreprises. Sa diffusion auprès des acteurs locaux, ainsi que la conférence de presse organisée en début d'année, à laquelle plusieurs journalistes ont participé grâce au partenariat avec le club de la presse normande, témoigne de l'intérêt croissant porté à nos travaux et renforce l'ancrage de notre profession dans le débat public.

Ne pouvant détailler dans ce rapport toutes les actions tant elles sont diverses et denses, je vous invite à les découvrir sur tous nos réseaux sociaux, dans notre application ECNEWS Normandie et dans notre magazine DEBRIEF qui reflète le dynamisme de votre Conseil et de notre profession. Tous les travaux que les différentes commissions ont menés à bien et les projets à venir y sont décrits. Je vous invite tous à nous rejoindre et nous apporter vos idées.

Enfin, je ne peux terminer mes propos sans rendre hommage de nos confrères décédés Christian MENTHE, Jean-Claude LAIGNEAU, Olivier BELLEST, et une pensée particulièrement émue à Paul VANDECANDELAERE, jeune confrère, qui devait prêter serment aujourd'hui.

Avant de clôturer ce rapport, je tiens à remercier tout d'abord les Vice-Présidents, notre Trésorier et son adjointe, les Présidents des différentes commissions, ainsi que l'ensemble des élus de votre Conseil et des permanents qui tous, ensemble, accomplissent leurs missions avec engagement, disponibilité, et compétence.

J'adresse également mes plus vifs remerciements aux membres du Comité Régional du Stage et à son Président ainsi qu'au contrôleur principal du stage et ses adjoints, à la Présidente de l'ANECS de Normandie et au Président du CJEC de Normandie qui œuvrent activement à nos côtés, aux contrôleurs qualité et aux superviseurs, aux délégués et présidents des clubs, aux confrères en charge des conciliations, et bien sûr à tous les confrères et consœurs bénévoles que nous sollicitons régulièrement pour représenter notre instance.

Vos élus, l'équipe de permanents de votre Conseil, qui s'agrandit, et moi-même sommes à votre disposition pour échanger sur tous ces sujets ou d'autres.

Pour terminer, je dois vous dire que le risque aujourd'hui n'est pas dans le mouvement, mais dans l'immobilisme. Alors, osons transformer nos cabinets, non pas pour suivre la mode, mais pour durer, pour renforcer notre utilité et pour transmettre un métier attractif aux générations futures.

Demain s'écrit aujourd'hui. Ensemble, faisons de cette transformation une chance pour nos clients, nos cabinets, nos talents et notre territoire.

En attendant de retrouver nos cabinets, profitez de ce congrès fait pour vous et fêtons ensemble notre bel âge de raison. Nous n'aurons pas assez de deux jours et demi !

Bien confraternellement,

Le Président,
Franck NIBEAUDO

6. COMPTE RENDU FINANCIER

Hervé MARIE

EXERCICE 2024

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie (CRO) lors de sa séance du 26 mars 2025.

Le compte de résultat présente un résultat positif de 45 139,47 €uros. Le 12 décembre 2023, le CRO avait voté un budget bénéficiaire de 3 641,08 euros. L'écart est de 41 498,39 € entre le budget voté et le résultat.

Le compte de résultat se décompose de la façon suivante :

1. PRODUITS

Cotisations

Les produits s'élèvent à 1 482 554 euros contre 1 350 075 euros pour l'année 2023 soit une augmentation de 132 479 euros, représentant 9,81 %, déduction faite du reversement de la redevance au Conseil National.

Les cotisations nettes ont évolué par rapport à l'exercice précédent de la manière suivante :

	2024	2023	Variation	% Variation
Cotisations de l'exercice	2 364 000	2 221 679	142 321	6,41%
Redevance Conseil Supérieur	-877 226	-868 836	8 390	0,97%
Cotisations nettes	1 486 774	1 352 843	133 931	9,90%
Avoirs sur créances douteuses	-4 220	-2 768	1 452	52,46%
Cotisations nettes des avoirs	**1 482 554**	**1 350 075**	**132 479**	**9,81%**

Nous avons comptabilisé ces cotisations conformément aux prescriptions du Conseil National.

L'évolution des cotisations respecte la décision du Conseil du 12 décembre 2023 : la cotisation fixe est restée inchangée, tandis que la cotisation proportionnelle a été relevée de 7 €, soit une hausse de 5,26 % pour 2024. L'augmentation constatée provient principalement de la hausse du montant des proportionnelles mais aussi des bases de calcul, liée à une croissance des effectifs dans les cabinets — la plus forte enregistrée depuis 15 ans.

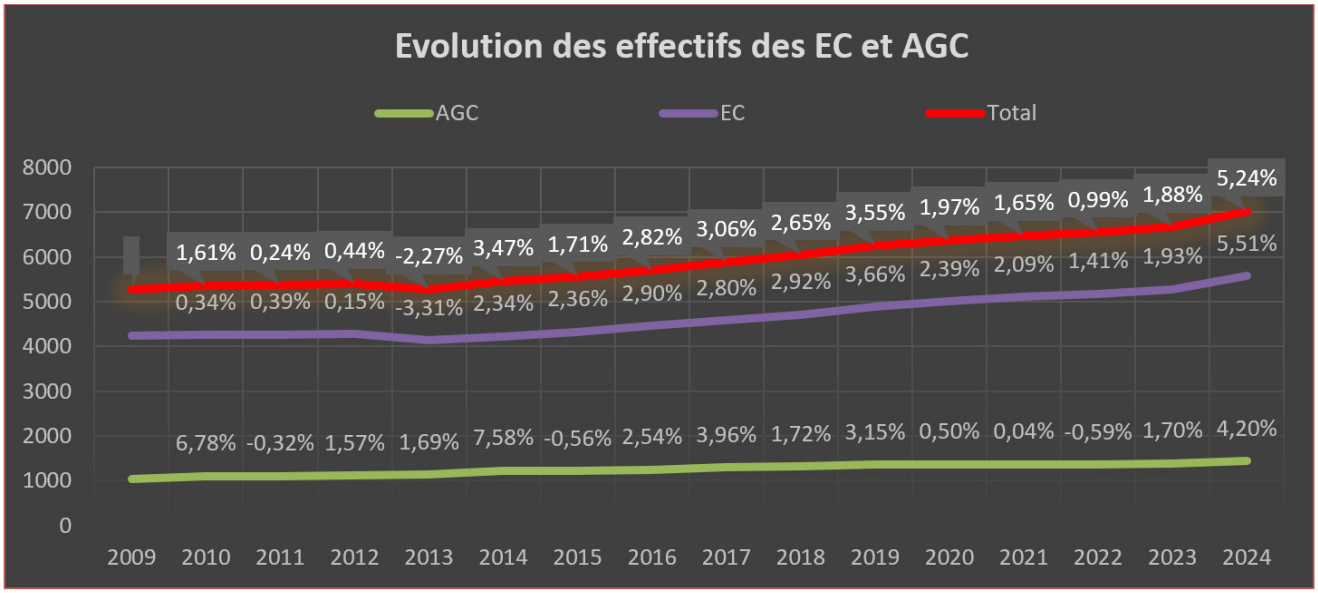

Produits financiers

Les produits financiers ont augmenté de 6 386 euros, passant de 37 358 euros à 43 743 euros.

Les autres produits d'exploitation sont pour les postes principaux

Participation de l'A.FOR.C.E aux frais de personnel et de locaux :	77 836
Participation de la CRCC Normandie aux frais des locaux :	22 522
Participation de partenaires à l'Assemblée Générale :	124 750
Participation des membres de l'Ordre à l'Assemblée Générale :	12 495
Participation de partenaires à la journée Interpro :	5 150
Participation de partenaires aux actions de communication :	9 902
Participation aux clubs Fiscal, Social, Numérique, RSE, manager et gestion du patrimoine:	34 998
Refacturation du recontrôle Qualité :	10 046
Reprise créances douteuses :	32 142
Reprise autres créances :	29 039
Récupération de partenaires à la journée annuelle du stage :	4 800
Récupération de frais conciliations et litiges	3 310
Autres produits récupérés :	14 826
TOTAL	**381 816**

2. CHARGES

Les charges s'élèvent à 1 869 776 euros contre 1 854 610 euros pour l'année 2023 soit une augmentation de 15 167 euros, représentant 0,82 %.

Les principales variations par commissions (ensemble des charges diminuées des reprises sur provisions, transferts de charges et autres produits) vous sont détaillées ci-après :

	2024	2023	Variation	% Variation
Administrative (1)	842 461	724 698	117 763	16,25%
Communication (2)	157 309	204 290	-46 981	-23,00%
Formation	182 195	180 166	2 029	1,13%
Qualité	141 343	130 036	11 307	8,70%
Assemblée générale (3)	38 820	50 777	-11 957	-23,55%
Clubs (4)	-2 556	-9 079	6 523	-71,85%
Missions et Marchés (5)	45 421	17 741	27 680	156,02%
Discipline / article 31	2 115	8 863	-6 748	-76,14%
Exercice illégal	2 591	3 717	-1 126	-30,29%
Relations internationales (6)	20 000	-600	20 600	-3433,33%
Informatique et digital	7 715	15 096	-7 381	100,00%
TOTAL	**1 437 414**	**1 325 705**	**111 709**	**8,43%**

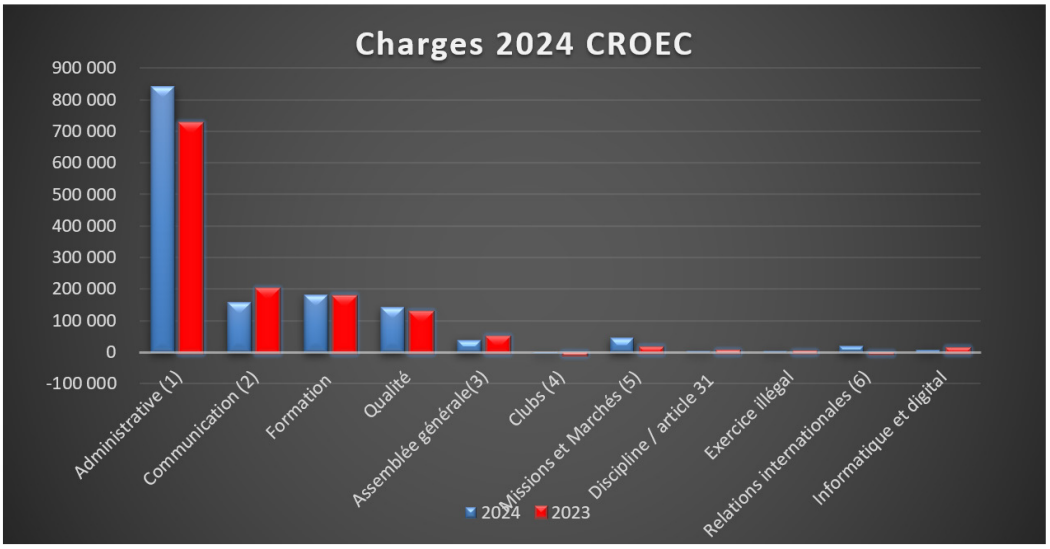

(1) Un avant loyer de 24K€ a été versé à la société Norm Experts Invest qui porte le projet immobilier pour les nouveaux locaux de Rouen. Les frais d'élection 10K€. Une participation moins importante de l'AFORCE de Normandie aux charges 27K€. Embauche d'Aline Gest au service juridique 35K€. Moins de charges récupérées et de produits financiers 21K€

(2) Des opérations exceptionnelles en 2023 non renouvelées en 2024 ont contribué à une diminution des charges de la commission communication.

(3) Tva récupérée en 2024 grâce à la création d'un secteur distinct d'activité en matière de TVA, pour l'organisation de notre Congrès Régional Normand.

(4) Les clubs ont eu moins de succès en 2024 hormis le club fiscal.

(5) Une participation plus importante du Secteur Entreprise dans les actions du Medef, le Comité Richelieu, le réseau Entreprendre et CPME ainsi que l'organisation d'une journée pour la prévention des difficultés et santé du dirigeant.

(6) Provision pour le 30eme anniversaire du jumelage THAMES VALLEY.

3. AUTRES INFORMATIONS ET COMPTES AGRÉGÉS

Au 31 décembre 2024, le bilan de notre Conseil se présente schématiquement comme suit, en K€:

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations :	9	Fonds propres :	912
Autres participations :	329	Provisions :	78
Créances rattachées à des participations :	8	Emprunts et dettes financières :	1
Clients dus : (cotisations à percevoir)	144	Fournisseurs :	297
Créances diverses :	333	Dettes fiscales et sociales :	82
Disponibilités et placements :	753	Dettes diverses :	209
Charges d'avance :	3	Produits d'avance :	0
Total :	**1 579**	**Total :**	**1 579**

Pour vous présenter une information complète, les comptes annuels sont mis à votre disposition en ligne.

Nous avons également établi des comptes agrégés sur 2024, cette obligation s'imposant tant aux CRO qu'au CNO.

Le résultat de ces comptes agrégés est positif de 13 246 euros, correspondant au résultat du Conseil régional (+45 139€) diminué du résultat de l'A.FOR.CE de Normandie (-22 796€) et du résultat de la société Norm Experts Invest (-9 097€).

4. CONCLUSION

Les comptes individuels du CRO qui vous sont présentés pour l'exercice 2024 se traduisent donc par un excédent de 45 139,47 euros, qu'il vous est proposé d'affecter au fonds de réserve générale.

Le 26 mars 2025

Le Trésorier
Hervé MARIE

7. COMPTE DE RÉSULTAT DU CONSEIL RÉGIONAL

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 482 553.73	1 350 074.73	132 479.00	9.81
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	6 500.00	3 000.00	3 500.00	116.67
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	381 816.37	476 380.19	-94 563.82	-19.85
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	302.51	1.37	301.14	NS
Total I	1 871 172.61	1 829 456.29	41 716.32	2.28
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 239 880.73	1 265 976.25	-26 095.52	-2.06
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	40 127.41	35 095.35	5 032.06	14.34
Salaires et traitements	384 779.16	348 583.51	36 195.65	10.38
Charges sociales	142 061.07	138 335.71	3 725.36	2.69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 840.22	11 611.53	-4 771.31	-41.09
Dotations aux provisions	55 580.01	55 002.44	577.57	1.05
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	507.84	5.10	502.74	NS
Total II	1 869 776.44	1 854 609.89	15 166.55	0.82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 396.17	-25 153.60	26 549.77	105.55

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation	11 547.30		11 547.30	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	32 196.00	37 357.54	-5 161.54	-13.82
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	43 743.30	37 357.54	6 385.76	17.09
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	43 743.30	37 357.54	6 385.76	17.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	45 139.47	12 203.94	32 935.53	269.88
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		12 165.07	-12 165.07	-100.00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		12 165.07	-12 165.07	-100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		12 165.07	-12 165.07	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 914 915.91	1 878 978.90	35 937.01	1.91
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 869 776.44	1 854 609.89	15 166.55	0.82
5. EXCEDENT OU DEFICIT	45 139.47	24 369.01	20 770.46	85.23

8. BILAN DU CONSEIL RÉGIONAL

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	429 139.46	419 835.67	9 303.79	12 553.85	-3 250.06	-25.89
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	336 213.00		336 213.00	136 213.00	200 000.00	146.83
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	765 352.46	419 835.67	345 516.79	148 766.85	196 749.94	132.25
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	201 730.18	57 924.01	143 806.17	54 110.38	89 695.79	165.76
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	335 930.51	2 390.00	333 540.51	678 967.06	-345 426.55	-50.88
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	753 112.08		753 112.08	686 956.04	66 156.04	9.63
	Charges constatées d'avance (2)	2 662.25		2 662.25	6 448.62	-3 786.37	-58.72
	Total II	1 293 435.02	60 314.01	1 233 121.01	1 426 482.10	-193 361.09	-13.56
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 058 787.48	480 149.68	1 578 637.80	1 575 248.95	3 388.85	0.22

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	866 823.61	842 454.60	24 369.01	2.89
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	45 139.47	24 369.01	20 770.46	85.23
	Situation nette (sous total)	911 963.08	866 823.61	45 139.47	5.21
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	911 963.08	866 823.61	45 139.47	5.21
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	77 827.00	71 111.00	6 716.00	9.44
	Total III	77 827.00	71 111.00	6 716.00	9.44
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	857.14	1 262.91	-405.77	-32.13
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	296 714.00	359 388.19	-62 674.19	-17.44
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	81 790.06	86 335.91	-4 545.85	-5.27
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	209 486.52	190 327.33	19 159.19	10.07
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	588 847.72	637 314.34	-48 466.62	-7.60
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 578 637.80	1 575 248.95	3 388.85	0.22

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

9. ANNEXE SUR LES COMPTES DU CONSEIL RÉGIONAL

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices ainsi que de la continuité de l'activité.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Les acquisitions ne font pas l'objet de dotation à une réserve de financement d'investissements. Les charges de fonctionnement incluent uniquement la dotation annuelle aux amortissements qui est, par ailleurs, prévue au budget.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

- 3 à 6 ans pour les agencements, installations et aménagements,
- 3 à 6 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- 3 ans pour le mobilier de bureau.

Immobilisations financières

	% Détenu	Nbre Parts/Actions	Prix Unitaire	Total Participations
SCI DEMEFOLIE	22.67%	34	840 €	28 560 €
NORM EXPERTS INVEST	100 %	30 000	10 €	300 000 €

Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite sont limités aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective applicable aux entités. Ils sont calculés selon la méthode prospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite en fonction du salaire prévu en fin de carrière.

Comptabilisation de l'antériorité de l'IFC pour 71 111 € et une dotation pour 2024 de 6 716 €.

Provisions et dépréciations

	01/01/2024	Dotations	Reprises	31/12/2024
Pensions et Obligations	71 111	6 716		77 827
Autres créances Partenaires et MO	29 039	2 390	29 039	2 390
Créances Douteuses	43 592	46 474	32 142	57 924
Total	**145 248**	**55 580**	**61 182**	**138 141**

Consignations

Lors d'un différend sur les honoraires d'un expert-comptable dus par un tiers, le CRO peut être saisi afin de mettre en place un arbitrage ou une conciliation.
Le montant des honoraires, quand les circonstances l'imposent, est remis au CRO de Normandie et déposé sur un compte consignation du CIC en attendant la résolution du litige.

A l'issue de l'arbitrage, de la conciliation ou de la procédure judiciaire, la somme est répartie selon l'accord signé entre les deux parties. Il reste en sommes encaissées et non réclamées au 31/12/2024 pour différentes affaires de 2001 à 2004 un montant total de 1 310.37 € figurant au passif.

Créances membres de l'Ordre et AGC

Ce poste correspond à des cotisations de membres de l'Ordre et des contributions d'AGC de l'exercice 2024 et antérieures non encaissées au 31 décembre 2024.

Provision pour dépréciation sur les Cotisations et Contributions

Les créances douteuses correspondent aux cotisations de membres de l'Ordre, stagiaires et aux contributions des AGC, ter et quater, ainsi qu'aux factures adressées aux partenaires de diverses manifestations à hauteur de 57 924 € pour 2024 et antérieur.

Divers produits à recevoir

Ce poste est constitué des créances suivantes :

Sommes restant à percevoir des partenaires pour participation à l'AGO de 2020 à 2024AGO 2024	5 630,00 €
Sommes restant à percevoir des partenaires pour participation au Tournoi de gestion 2022 et 2023	800,00 €
Sommes restant à percevoir des membres de l'Ordre pour les Clubs 2024	20.00€
Sommes restant à percevoir des cotisations des membres de l'Ordre 2024	4 490,00 €
	10 940,00 €

Valeur mobilières de placement et livret

Produits Société Générale	Montant au 31/12/2024
Livret A	89 806,64 €
Livret B	556 414,31 €

Dettes fournisseurs et factures non parvenues

Les dettes fournisseurs sont toutes ordinaires et ne comportent pas de retards particuliers. Les factures non parvenues correspondent à des dettes engagées avant la fin de l'exercice.

Divers charges à payer

Frais contrôles Qualité :	72 799,20 €
AGO 2024	15 000,00 €
Frais d'honoraires et déplacements commission Discipline	5 250,00 €
Frais pour actions vers les Entreprises	15 000,00 €
Frais pour actions RSE	11 000,00 €
Frais pour Actions Internationales – 30 ans de l'OEC	20 000,00 €
Frais inauguration des nouveaux locaux	15 000,00€
	154 049,20 €

Dettes sociales et fiscales

L'évolution des dettes sociales et fiscales est la suivante (en €) :

	2024	2023
Dettes sociales personnel (dont CP)	28 514	33 320
Dettes sociales organismes sociaux	45 714	46 009
Dettes fiscales	7 562	4019
Total	**81 790**	**83 348**

Echéance des dettes

Les dettes sont toutes à moins d'un an.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

L'analyse comparative des produits et charges d'activité est présentée avec les états de synthèse.

Transferts de charges

	2024	2023
Charges récupérées de l'A.FOR.C.E.	77 836	105 130
Charges récupérées de la CRCC de Normandie	27 000	27 478
Charges récupérées de l'AGO	137 245	109 640
Charges récupérées de la lutte contre l'exercice illégal	3 310	
Charges récupérées de la communication	14 702	20 551
Charges récupérées de l'ARMADA		29 080
Charges récupérées de l'ARECA	900	1 700
Charges récupérées du Forum des Associations		600
Charges récupérées de la Journée InterPro	5 150	26 606
Charges récupérées des Clubs	34 998	43 020
Charges récupérées des formations factures électroniques		8 100
Charges récupérées des refacturations contrôle qualité	10 046	
Autres charges récupérées	9 447	18 788
Total	**320 634**	**390 693**

4. AUTRES INFORMATIONS

Evénements significatifs intervenus sur l'exercice

Néant

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Liste des entités liées

2024	Entité	Forme	Produits d'exploitation	Résultat	Capitaux propres
Satellites	AFORCE de Normandie	Assoc	722 845	-22 797	365 381
Filiale	NORMANDIE EXPERT INVEST	SAS	20 000	-9 097	169 077

Opérations avec les structures liées

Refacturation, dans l'exercice, du Conseil Régional vers les structures rattachées

	Objet	TOTAL
L'A.FOR.C.E. de Normandie	Frais administratif	77 836

Refacturation, dans l'exercice, des structures rattachées vers le Conseil Régional

	Objet	TOTAL
NEI	Avant loyer	24 000

Bénévolat

Nos élus ont réalisé environ 3000 heures de bénévolat en 2024.
Valorisation au 31 décembre 2024 : 300 000,00€

10. COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 171 045.38	2 047 872.92	123 172.46	6.01
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	6 500.00	3 000.00	3 500.00	116.67
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	329 584.38	380 969.43	-51 385.05	-13.49
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	351.84	64.48	287.36	445.66
Total I	2 507 481.60	2 431 906.83	75 574.77	3.11
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 743 763.38	1 811 366.76	-67 603.38	-3.73
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	43 257.28	38 409.15	4 848.13	12.62
Salaires et traitements	488 224.00	450 847.92	37 376.08	8.29
Charges sociales	173 434.41	173 088.58	345.83	0.20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 135.58	16 162.83	-5 027.25	-31.10
Dotations aux provisions	55 580.01	55 429.94	150.07	0.27
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	527.85	6.25	521.60	NS
Total II	2 515 922.51	2 545 311.43	-29 388.92	-1.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-8 440.91	-113 404.60	104 963.69	92.56

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	34 749.65	27 530.78	7 218.87	26.22
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	34 749.65	27 530.78	7 218.87	26.22
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	16 198.32	5 247.86	10 950.46	208.67
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	16 198.32	5 247.86	10 950.46	208.67
2. Résultat financier (III-IV)	18 551.33	22 282.92	-3 731.59	-16.75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	10 110.42	-91 121.68	101 232.10	111.10
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 135.08	12 165.07	-9 029.99	-74.23
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	3 135.08	12 165.07	-9 029.99	-74.23
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	3 135.08	12 165.07	-9 029.99	-74.23
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		4 612.00	-4 612.00	-100.00
Total des produits (I+III+V)	2 545 366.33	2 471 602.68	73 763.65	2.98
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 532 120.83	2 555 171.29	-23 050.46	-0.90
5. EXCEDENT OU DEFICIT	13 245.50	-83 568.61	96 814.11	115.85

II. BILAN AGRÉGÉ

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	453 202.59	441 159.48	12 043.11	19 588.53	-7 545.42	-38.52
	Immobilisations corporelles en cours	1 280 845.38		1 280 845.38	740 417.45	540 427.93	72.99
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	36 213.00		36 213.00	36 213.00		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	1 770 260.97	441 159.48	1 329 101.49	796 218.98	532 882.51	66.93
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	315 491.83	58 351.51	257 140.32	361 319.73	-104 179.41	-28.83
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	293 718.57	2 390.00	291 328.57	266 564.91	24 763.66	9.29
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 195 434.47		1 195 434.47	1 297 339.99	-101 905.52	-7.85
	Charges constatées d'avance (2)	22 979.42		22 979.42	13 895.62	9 083.80	65.37
	Total II	1 827 624.29	60 741.51	1 766 882.78	1 939 120.25	-172 237.47	-8.88
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 597 885.26	501 900.99	3 095 984.27	2 735 339.23	360 645.04	13.18

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	1 042 498.23	1 004 241.71	38 256.52	3.81
	Autres	212 503.15	212 503.15		
	Report à nouveau	-121 825.13		-121 825.13	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	13 245.50	-83 568.61	96 814.11	115.85
	Situation nette (sous total)	1 146 421.75	1 133 176.25	13 245.50	1.17
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 146 421.75	1 133 176.25	13 245.50	1.17
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	20 300.00	20 300.00		
	Provisions pour charges	85 327.00	78 611.00	6 716.00	8.54
	Total III	105 627.00	98 911.00	6 716.00	6.79
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	931 545.62	444 250.50	487 295.12	109.69
	Emprunts et dettes financières diverses	857.14	1 262.91	-405.77	-32.13
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	400 852.06	619 400.59	-218 548.53	-35.28
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	177 406.64	147 031.61	30 375.03	20.66
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	333 274.06	291 306.37	41 967.69	14.41
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	1 843 935.52	1 503 251.98	340 683.54	22.66
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 095 984.27	2 735 339.23	360 645.04	13.18

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

12. ANNEXE SUR LES COMPTES AGRÉGÉS

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels agrégés.

1. GÉNÉRALITÉS

Présentation

L'Ordre des experts-comptables qui a été créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer en France la profession d'expert-comptable. L'Ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.

Dans chacune des circonscriptions régionales qui sont déterminées par arrêté du ministre chargé de l'économie, il est créé un conseil régional de l'ordre des experts comptables.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 42 bis le conseil régional a seul qualité pour :

1 ° Surveiller dans sa circonscription l'exercice de la profession d'expert-comptable ;
2 ° Assurer la défense des intérêts matériels de l'ordre et en gérer les biens ;
3 ° Représenter l'ordre dans sa circonscription dans tous les actes de la vie civile, mais sans pouvoir se constituer partie civile, ce droit étant réservé au conseil supérieur ;
4 ° Prévenir et concilier toutes contestations ou conflits d'ordre professionnel ;
5 ° Statuer sur les demandes d'inscription au tableau ;
6 ° Surveiller et contrôler les stages ;
7 ° Fixer et recouvrer le montant des cotisations qui doivent être versées par les membres de l'ordre et les personnes physiques soumises à sa surveillance et à son contrôle disciplinaire pour couvrir les frais de fonctionnement administratif de l'ordre, ainsi que les contributions dues par les associations de gestion et de comptabilité en application de l'article 7 ter ;
8 ° Saisir le conseil supérieur de toutes requêtes ou suggestions concernant la profession d'expert-comptable.

Le conseil régional en tant que représentant de l'ordre de la circonscription peut, notamment :

Délibérer sur toute question intéressant les professions relevant de sa compétence ;

Saisir la chambre régionale de discipline de la région, ou de toute autre région, des fautes professionnelles relevées à l'encontre des membres de l'ordre et des personnes physiques soumises à sa surveillance et à son contrôle disciplinaire.

Créer dans sa circonscription, après avis du conseil supérieur, des organismes de coopération, de mutualité, d'assistance ou de retraite au bénéfice de ses membres et de leurs familles.

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

Arrêté des comptes 2024

2024	Entité	Forme	Produits d'exploitation	Résultat	Capitaux propres
	CROEC Normandie	Assoc	1 871 173	45 139	911 963
Satellites	AFORCE de Normandie	Assoc	722 845	-22 797	365 381
Satellites	Norm Experts Invest	SASU	20 000	-9 097	169 077

2. MÉTHODES COMPTABLES

Généralité

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices ainsi que de la continuité de l'activité.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les acquisitions ne font pas l'objet de dotation à une réserve de financement d'investissements. Les charges de fonctionnement incluent uniquement la dotation annuelle aux amortissements qui est, par ailleurs, prévue au budget.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage propre à chaque entité agrégée.

Informations relatives aux participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Participation	**Capital** **Rés.et report avant affect.**	**Quote-part %** **Dividendes**	**Nette** **Brute**	**CA Hors taxes** **Résultats**	**Avances non remboursés** **Cautions**
SCI DEMEFOLIE	1 500 423 755	22.67% 0	28 560 28 560	159 775 118 886	7 653
	Observation : comptes 2023				
NORM EXPERTS INVEST	300 000 169 077	100 % NA	300 000 300 000	NA -9 097	301 099
	Observation : comptes 2024				

Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite sont limités aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective applicable aux entités. Ils sont calculés selon la méthode prospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite en fonction du salaire prévu en fin de carrière.

Changement de méthode : Comptabilisation pour le CRO Normandie de l'antériorité de l'IFC pour 71 111€ et dotation pour 2023 de 6 716 €.
Ces engagements n'ont pas été comptabilisés pour l'AFORCE de Normandie, et s'élèvent à 3 555 euros au 31 décembre 2023.

Provisions et dépréciations

	01/01/2024	Dotations	Reprises	31/12/2024
Pensions et Obligations	78 611	6 716		85 327
Provision pour risques et charges	20 300			20 300
Autres créances Partenaires et MO	29 039	2 390	29 039	2 390
Créances Douteuses	44 020	46 474	32 142	58 352
Total	**171 970**	**55 580**	**61 181**	**166 369**

Consignations

Lors d'un différend sur les honoraires d'un expert-comptable dus par un tiers, le CRO peut être saisi afin de mettre en place un arbitrage ou une conciliation.
Le montant des honoraires, quand les circonstances l'imposent, est remis au CRO de Normandie et déposé sur un compte consignation du CIC en attendant la résolution du litige.

A l'issue de l'arbitrage, de la conciliation ou de la procédure judiciaire, la somme est répartie selon l'accord signé entre les deux parties. Il restait en sommes encaissées et non réclamées au 31/12/2022 pour différentes affaires de 1986 à 2004 un montant total de 1 310.37 € figurant au passif.

Créances

Conseil Régional : Ce poste correspond à des cotisations de membres de l'Ordre et des contributions d'AGC de l'exercice 2023 et antérieures non encaissées au 31 décembre 2024.
A.FOR.C.E. : Ce poste correspond à des créances clients non encaissées au 31 décembre 2024.

Provision pour dépréciation sur les Cotisations et Contributions

Les créances douteuses correspondent aux cotisations de membres de l'Ordre, stagiaires et aux contributions des AGC, ter et quater à hauteur de 57 924 € pour 2024 et antérieur.

L'A.FOR.C.E. n'a aucune créance douteuse au 31 décembre 2024.

Divers produits à recevoir

Ce poste est constitué des créances suivantes :

Sommes restant à percevoir des partenaires pour participation à l'AGO de 2020 à 2024	630,00 €
Sommes restant à percevoir des partenaires pour participation au Tournoi de gestion 2022 et 2023	800,00 €
Sommes restant à percevoir des membres de l'Ordre pour les Clubs 2024	20,00 €
Sommes restant à percevoir des cotisations des membres de l'Ordre 2024	490,00 €
Somme autres à percevoir pour l'AFORCE	1 220,58 €
	12 160,58 €

Valeur mobilières de placement et livret

Produits Société Générale	Montant au 31/12/2024
Livret A	89 806,64 €
Livret B	556 414,31 €

L'A.FOR.C.E. de Normandie Produits CIC	Montant au 31/12/2024
Livret A	207 634 €

Dettes fournisseurs et factures non parvenues

Les dettes fournisseurs sont toutes ordinaires et ne comportent pas de retards particuliers. Les factures non parvenues correspondent à des dettes engagées avant la fin de l'exercice.

Divers charges à payer

Frais contrôles Qualité	72 799,20 €
AGO 2024	15 000,00 €
Frais d'honoraires et déplacements commission Discipline	5 250,00 €
Frais pour actions vers les Entreprises	15 000,00 €
Frais pour actions RSE	11 000,00 €
Frais pour Actions Internationales – 30 ans de l'OEC	20 000,00 €
-Frais inauguration des nouveaux locaux	15 000,00 €
	154 049,20 €

Dettes sociales et fiscales

L'Aforce de Normandie est assujeti à la TVA et applicable à l'activité de location d'espaces promotionnels à des partenaires lors d'événements institutionnels pour le CROEC.

L'évolution des dettes sociales et fiscales est la suivante (en €) :

	2024	2023
Dettes sociales personnel (dont CP)	42 092	39 760
Dettes sociales organismes sociaux	59 620	55 255
Impôt sur les sociétés	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	67 670	48 575
Autres dettes fiscales	3 578	3 441
Total	**172 960**	**147 031**

Echéance des dettes

Les dettes sont toutes à moins d'un an.

Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

L'analyse comparative des produits et charges d'activité est présentée avec les états de synthèse.

Transferts de charges

	2024	2023
Charges récupérées de la CRCC de Normandie	27 000	27 478
Charges récupérées de l'AGO	137 245	109 640
Charges récupérées de la lutte contre l'exercice illégal	3 310	
Charges récupérées de la communication	14 702	20 551
Charges récupérées de l'ARMADA		29 080
Charges récupérées de l'ARECA	900	1 700
Charges récupérées du Forum des Associations		600
Charges récupérées de la Journée InterPro	5 150	26 606
Charges récupérées des Clubs	34 998	43 020
Charges récupérées des formations factures électroniques		8 100
Charges récupérées des refacturations contrôle qualité	10 046	
Autres charges récupérées	35 052	23 707
Total	**268 403**	**295 282**

I3. RAPPORT DES CENSEURS SUR LES COMPTES DE L'ORDRE

Monsieur le Président,
Monsieur le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article 28 du décret du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur la régularité et la sincérité des comptes annuels du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie.

Les comptes nous ont été communiqués pour contrôle le 19 mars 2025 par le Président du Conseil Régional de l'Ordre.

Ils ont été arrêtés par le Conseil réuni en session le 25 mars 2025.

Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil Régional.

Les comptes du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie se caractérisent par un excédent 45 139,47 euros et un total du bilan de 1 578 637,80 euros.

A l'issue de nos contrôles, nous attestons que les comptes individuels qui vous sont présentés sont réguliers et sincères.

Fait à Rouen, le

Manon BIDAUX

Signé par Manon Bidaux
Le 09/05/2025
ID: tx_DqB7Zd9n0JYx
jesignexpert.com

Bastien JAMARD

Signé par Bastien Jamard
Le 12/05/2025
ID: tx_DqB7Zd9n0JYx
jesignexpert.com

RAPPORT DES CENSEURS SUR LES COMPTES AGRÉGÉS

Monsieur le Président,
Monsieur le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

En exécution de la mission de Censeurs qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article 28 du décret du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :
- la gestion financière du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Rouen-Normandie ;
- la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- la régularité et la sincérité des comptes agrégés.

Les comptes nous ont été communiqués pour contrôle le 19 mars 2025 par le Président du Conseil Régional de l'Ordre.

Ils ont été arrêtés par le Conseil réuni en session le 25 mars 2025.

Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil Régional.

Dans le cadre de notre mission de Censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. De même, nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil Régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent 13 245,50 euros et un total du bilan de 3 095 984,27 euros.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés sont réguliers et sincères.

Fait à Rouen, le

Manon BIDAUX

Signé par Manon Bidaux
Le 09/05/2025
ID: tx_DqB7Zd9n0JYx
jesignexpert.com

Bastien JAMARD

Signé par Bastien Jamard
Le 12/05/2025
ID: tx_DqB7Zd9n0JYx
jesignexpert.com

Conseil Régional de l'Ordre
des Experts-Comptables de Normandie
22 Cours Camille Claudel
Bâtiment A GAÏA THEIA
76100 ROUEN
02 35 89 02 16

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Normandie